

Epreuve écrite de Sciences de la Vie et de la Terre

Concours A TB session 2015

Modalités de l'épreuve

Elle porte sur le programme et peut comprendre des questions concernant les sciences de la vie et/ou les sciences de la Terre.

Elle repose sur des documents choisis de façon à proposer des typologies diversifiées (courbes, tableaux, résultats d'analyse diversifiées (courbes, tableaux, résultats d'analyse chimiques, images ou documents photographiques, documents cartographiques...) sollicitant quelques-unes des compétences susceptibles d'être mises en œuvre. Le sujet conduit les étudiants à exploiter les documents proposés afin d'en tirer des informations qui, confrontées aux connaissances, permettent de développer une argumentation structurée pour répondre à un questionnement, pouvant être formulé sous diverses formes par l'énoncé. Des consignes précises sont données pour orienter le travail du candidat (question précise sur un document, question plus générale nécessitant de s'appuyer sur un ensemble de plusieurs documents, question de connaissance appelant une réponse brève et directement liée au sujet...); le respect de ces consignes laisse cependant une large part d'initiative au candidat dans le traitement du sujet (rédaction, recours à des schémas...).

Compétences évaluées

L'épreuve sur documents permet essentiellement de tester la capacité du candidat à construire une argumentation scientifique, ainsi que sa maîtrise des connaissances de base sur lesquels elle doit s'appuyer. Le candidat est amené à se référer aux modèles appris et à réinvestir des connaissances, à discuter de ses interprétations, à exercer son esprit critique... Les documents proposés permettent ainsi de tester les capacités à :

- recueillir des informations ;
- identifier un problème ;
- analyser et hiérarchiser ;
- mobiliser les connaissances scientifiques pertinentes pour résoudre un problème ;
- structurer un raisonnement et maîtriser des relations de causalité.

La rédaction des réponses et la réalisation de schémas à partir des informations obtenues au fil de l'épreuve permettent par ailleurs de tester les capacités des candidats à maîtriser les techniques de la communication écrite dans le cadre de l'analyse et de l'exploitation de documents scientifiques :

- maîtriser les techniques de communication écrite dans le cadre de la construction d'un argumentaire : synthèse, structure, clarté de l'expression ;
- présenter graphiquement les conclusions des analyses réalisées.